

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

École nationale de l'aviation civile

**Délibération n° 119-8 du 15 juin 2012 du conseil d'administration
de l'École nationale de l'aviation civile approuvant les tarifs de l'école**

NOR : DEVA1232298X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le conseil d'administration

Délibère :

Article 1^{er}

Le conseil d'administration approuve les modifications tarifaires proposées pour l'année civile 2012-2013 et les années scolaires 2012, 2013 et 2014.

Article 2

La présente délibération sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 15 juin 2012.

Le président du conseil d'administration,
J. PICHOT